



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2007

Présidence : M. Jean-Marc MAYOR
49 membres présents à l'appel + 3 membres en cours de séance
ou plus tard

Le Président, M. J.-M. MAYOR, ouvre la séance à 18h20 et souhaite la bienvenue à toutes et tous. Au nom du Conseil, il salue M. le Syndic, Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux. Il relève la présence de Mlle FOGOZ secrétaire municipale, de Mme CHABLOZ boursière et de MM. WARNERY et GAMBONI, du service technique.

Il salue dans le public la présence de MM. Ernesto ARBER, ancien Député et Conseiller, ainsi que Louis MARGOT, ancien Président du Conseil.

M. C. BEDA représente 24 Heures.

Messieurs J. HALDY, Député de Pully et P. MODOUX, Député d'Oron-la-Ville, se sont excusés.

Puis, il salue les jeunes qui ont atteint leur majorité, ainsi que Mme AEBISCHER fraîchement naturalisée. Leur intérêt pour le fonctionnement de notre Commune ne peut que nous satisfaire et il les invite à venir assister aux prochaines séances du Conseil de 2008, qui sont publiques.

1. APPEL

Présents : 49 membres
Excusés : 11 membres
(dont 3 arrivés en cours de séance ou plus tard)

Les conseillers excusés sont : MMES HIRT, RECCHIA, MM. CAVIN, FAVRE J.-C., GENAINE, MONSUTTI, NOVELLI, RECCHIA, PINTO, FAVRE P., WINKLER.

Avec 49 membres présents à l'appel, le quorum est atteint. Le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

M. MAYOR explique les raisons pour lesquelles les procès-verbaux des deux dernières séances seront envoyés avec les documents de la 1^{ère} séance de 2008.

Le point 4 de l'ordre du jour est maintenu et concerne les Communications de la CCU .

L'ordre du jour, tel que modifié, est accepté à l'unanimité.

M. MAYOR remercie, au nom de l'assemblée, la secrétaire pour son travail.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

M. MAYOR informe que le 28 novembre dernier, nous avons perdu un ancien conseiller, collègue et ami, M. Daniel CHIOVENDA. Au nom du Conseil communal, **il a** adressé une lettre de condoléances à la famille. L'assemblée observe une minute de silence à sa mémoire.

3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. MAYOR cède la parole à M. G. MUHEIM, Syndic qui apporte le cordial salut de la Municipalité.

Police intercommunale

« Nous avons le plaisir de vous annoncer que les Municipalités des 4 communes composant la Police intercommunale, à savoir : Pully – Paudex – Savigny et Belmont ont créé un groupe de travail pour faire passer notre fonctionnement du mode de convention à celui d'association de droit public, au sens de la Loi sur les communes. Cette démarche répond à un vœu de votre Municipalité, exprimé à l'époque, mais dont l'utilité n'était pas comprise par nos partenaires. Aujourd'hui, tout le monde est d'accord : pour garantir un contrôle démocratique d'une institution telle que la police, la convention ne suffit plus. Votre CCAR sera naturellement associée aux réflexions à venir, avant que vous soyez appelés à vous prononcer à votre tour.

Et pour vous permettre d'apprécier à sa juste valeur la place des polices municipales et intercommunales dans le paysage sécuritaire vaudois, nous ferons joindre à un prochain envoi de votre bureau, un document récemment édité par la Conférence des Directeurs des polices municipales vaudoises ».

Transports publics - tl

« Lors d'une rencontre ce printemps avec notre club des aînés « L'Arc-en-Ciel », nous avons été interpellés sur le peu de courses en soirée, et leur absence les dimanches en direction du Port-de-Pully. Par courrier du 27 novembre 2007, la direction des tl nous a avisé que notre demande « d'étoffement » a été acceptée par le Canton, et le Conseil d'administration des tl en a pris acte ce lundi. Dès lors, les dessertes de notre village seront améliorées dès l'entrée en vigueur du nouvel horaire 08 des tl, prévue avec le démarrage du métro m2 ».

M. MAYOR remercie M. G. MUHEIM et cède la parole à M. G. MOSER :

« Je n'ai qu'une communication, agréable de surcroît : pour la première fois dans l'histoire de la commune de Belmont, le Pinot-Noir millésime 2006, a été pressé en blanc, mis en pot vaudois et inséré dans une caissette en bois.

Ce blanc de noir a été baptisé « Cuvée spéciale de la Grande Salle » en souvenir des importants travaux entrepris afin de réhabiliter notre vénérable bâtisse. Chaque conseiller recevra son cadeau au moment du café. Les Conseillers qui ne peuvent participer au repas voudront bien le prendre avant de quitter la salle auprès de M. Willy Bovey ».

M. MAYOR remercie M. G. MOSER et cède la parole à Mme C. DUPERTUIS :

Affaires culturelles

« Dans le cadre des fenêtres de l'Avent organisées par la Société de développement, la Commune de Belmont vous invite à partager un moment de convivialité le lundi 10 décembre de 19h00 à 20h00 au bâtiment administratif. Nous profiterons de cette occasion pour inaugurer la crèche géante en présence de l'artiste, Madame Laurette Favre. Un « tous ménages » vous sera distribué pour cet événement ».

M. MAYOR remercie Mme C. DUPERTUIS et cède la parole à Mme C. SCHIESSER :

Cultes

« En application des articles 169 à 172 de la constitution vaudoise, la nouvelle loi sur les églises et les communautés religieuses reconnaît aux religions protestante et catholique le statut de droit public. La communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud (CILV) est reconnue elle, d'intérêt public, ce qui signifie que les communes peuvent mettre à disposition le lieu de culte et prendre en charge son entretien et son financement.

La synagogue de Lausanne constituant le seul lieu de culte du canton pour les 1'186 habitants qui se sont déclarés israélites pratiquants, les 18 communes vaudoises comptant plus de 10 fidèles de la CILV ont été approchées pour participer à un financement annuel à hauteur de Fr. 30'000.--, avec une période d'essai de 2 ans et une convention a été élaborée.

Pour Belmont qui compte 24 fidèles déclarés, la charge financière pour 2008 sera de Fr. 675.40. Votre Municipalité a déjà donné un accord de principe à cette convention mais ne le ratifiera que si le budget 2008 est accepté ce soir ».

M. MAYOR remercie Mme C. SCHIESSER.

M. P. MICHELET n'a pas de communication.

4. COMMUNICATIONS DE LA CCU

M. MAYOR cède la parole à M. FARDEL, qui n'a pas de communication.

5. COMMUNICATIONS DE LA CCAR

M. MAYOR cède la parole à M. BARTOLACELLI qui n'a pas de communication.

6. PREAVIS MUNICIPAL N° 19/2007

Budget 2008

Commission des finances : M. BOLAY, Président, Mmes PINTO, JUILLERAT, MM. HENCHOZ, PASCHE

M. MAYOR cède la parole à M. HENCHOZ pour la lecture du rapport de la Commission des finances et le remercie pour son travail.

Il propose ensuite de passer en revue page après page le document :

A la page 36, sur le poste 811.3144 « Frais d'entretien du réseau » M. J.-C. FAVRE désire une explication concernant la diminution de ces frais d'entretien.

M. G. MUHEIM précise qu'il s'agit d'une provision de Fr. 75'000.-- portée au budget. Il avait été identifié, pour l'exercice 2007, un certain nombre de travaux spécifiques qui avaient légèrement augmenté le budget. Maintenant, la réalité des chiffres pourrait en fin d'année être plus élevée, puisque l'entretien : c'est par exemple une conduite qui lâche et il s'agit de la réparer quand bien même il n'y aurait pas de liquidité dans le budget. Au final, on espère être dans ce chiffre, mais c'est les « tuyaux » qui décideront de la valeur du chiffre final.

M. MAYOR remercie M. G. MUHEIM pour ses précisions et M. J.-C. FAVRE est satisfait.

M. J.-C. FAVRE : à la page 1 du Budget de fonctionnement par nature, comment s'explique la diminution des intérêts passifs de Fr. 100'000.- s'il y a une augmentation des investissements ?

M. G. MUHEIM : nous avons remboursé un emprunt de 2,2 mio avec l'argent de la vente du terrain de Burennoz/Malavaux. Cela diminue déjà la charge (v. chap.1 « Charges financières ». Par contre, les investissements à venir ne vont pas tous être traités dans le coût final de 4.5 mio en 2008. Ils vont être engagés, courant du printemps voire l'été, et les vrais effets vont se faire sentir à partir de 2009.

M. MAYOR remercie M. G. MUHEIM pour ses éclaircissements dont M. J.-C. FAVRE est satisfait.

Avant de passer au vote, M. MAYOR relit les conclusions.

Vote : Le préavis municipal N° 19/2007 est accepté à l'unanimité

7. PREAVIS MUNICIPAL N° 18/2007

Participation de la Commune de Belmont-sur-Lausanne à la Société de gestion des déchets du périmètre de Lausanne (GEDREL SA) – Modification de la convention entre actionnaires

Commission technique : M. VALLOTTON, Président, Mme JUILLERAT, M. DUMAS

M. MAYOR cède la parole à M. VALLOTTON pour la lecture du rapport de la Commission technique et remercie cette dernière pour son travail.

M. MAYOR ouvre la discussion.

M. CHAPALAY se réfère à l'Avenant n° 1 dans le préambule et désire des précisions quant à son adoption, en 2003, par la Commune de Savigny.

M. G. MUHEIM précise qu'au départ le périmètre GEDREL ne comprenait pas Savigny et cette commune avait demandé, en 2002, de pouvoir rejoindre le périmètre GEDREL. Cela a été accepté, mais la ratification de la convention est intervenue après les autres, raison pour laquelle elle est mentionnée.

M. MAYOR remercie M. G. MUHEIM pour ses précisions et M. CHAPALAY est satisfait.

M. MAYOR relit les conclusions du préavis avant de passer au vote.

Vote : le préavis municipal N° 18/2007 est accepté à l'unanimité.

M. G. MUHEIM informe que selon un courriel reçu le matin même par la secrétaire municipale, nous n'avons pas à voter. Ce courriel émane du juriste du Service juridique des communes sur le plan cantonal, mais le juriste consulté en juin 2007 précisait que nous devons voter.

Constatant une divergence d'avis entre ces deux juristes, et comme l'un des deux était absent, la Municipalité a préféré vous laisser passer au vote, pour le cas où un « bug » surviendrait, cela ne serait pas par la Commune de Belmont ! Il remercie les conseillers, au nom de la Municipalité, pour ce vote qui est finalement un vote de confiance.

M. MAYOR remercie M. G. MUHEIM pour ses précisions.

8. NOMINATION Commission de gestion 2008 pour examen gestion et comptes 2007

M. SCHWEGLER, Président, remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui a accordée pour la révision de l'année écoulée. Il précise que deux personnes sont sortantes : M. L. GILLIERON, Président durant plusieurs années, et Mme L. BOUJON, secrétaire, et il les remercie.

Pour assumer la continuité, se représentent : MM. E. MONSUTTI, M. OSTERTAG et lui-même. Les objectifs de la CG sont très diversifiés. Il nous propose deux candidates, de formation et d'expériences différentes : MMes M. DE WATTEVILLE et V. RODONDI. Il prie l'assemblée de bien vouloir leur faire confiance.

M. MAYOR leur demande si elles sont d'accord d'accepter ces fonctions, ce qui est le cas. Sans autre candidature, ces deux personnes sont élues par acclamation.

9. Divers et propositions individuelles

M. MAYOR rappelle qu'en fin d'année environ 40'000 jeunes de TAISE viendront dans notre région et qu'il manque encore des places d'hébergement. Toutes personnes ayant l'intention d'accueillir un de ces jeunes peuvent contacter le pasteur M. J.-B. LIPP.

M. GILLIERON : à l'image de Pully qui, chaque année publie une page complète dans le Régional sur le budget de l'année à venir, suggère de faire de même dans La Passade, au début 2008. Cela contribuerait à améliorer la communication.

M. MAYOR remercie M. GILLIERON pour sa proposition, à laquelle il souscrit.

M. G. MUHEIM répond que la Municipalité prend bonne note de cette suggestion.

M. TREPPE a envoyé un courriel à la Municipalité allant dans le même sens.

M. JAN informe qu'il s'est ouvert à Belmont un magasin de fleurs, à côté du salon de coiffure, tenu par Mlle A. BAECHLER. Il souhaite que ce soit un exemple pour les jeunes du village.

M. MAYOR remercie M. JAN pour son intervention.

M. BOLAY est étonné d'avoir lu dans les journaux des rubriques concernant des sujets qui n'avaient pas encore été discutés au Conseil.

« Lors de la séance marathon du « Coin d'En-haut » on avait, au dernier moment, repoussé un objet de l'ordre du jour et quelques jours après, dans le journal 24 Heures, cet objet était développé comme si on en avait parlé, et juste à la fin il était mentionné que cela devait encore être discuté au Conseil.

Lorsque l'on a parlé de Kéra Douré, quelques jours avant il y avait déjà un article qui développait ce que l'on allait discuter le soir même au Conseil.

Il demande à la Municipalité quelles sont les sources d'informations des journalistes, qui écrivent des articles sur des sujets non encore débattus au Conseil communal ?

M. MAYOR remercie M. BOLAY pour sa question, précisant qu'il a fait les mêmes constatations dans un quotidien, alors que la journaliste n'avait pas assisté à nos débats.

M. G. MUHEIM explique que c'est la loi sur l'information ; à partir du moment où la Municipalité a approuvé un document, qu'elle a édité le document et qu'elle l'a envoyé au Conseil communal, ce document entre dans la sphère publique ; en d'autres termes, les médias reçoivent en même temps que les conseillers communaux les préavis; c'est l'information de base. La loi dit très clairement que nous avons l'obligation de le faire. De plus, les préavis arrivent également sur le site Internet. Ensuite, lors des Conseils les communications que la Municipalité fait et vos rapports sont remis aux représentants des médias qui sont présents, de manière à leur permettre de préparer leurs articles pendant les séances.

Les médias absents peuvent contacter soit le Bureau du conseil, soit votre serviteur, pour avoir un bref compte rendu sur la séance.

La dernière fois, « le bug » c'est que l'on a retiré le préavis à minuit.

M. MAYOR remercie M. G. MUHEIM et M. BOLAY, s'estimant satisfait de la réponse, n'a qu'un souhait : c'est que Messieurs les journalistes aient la patience d'attendre, pour leur publication, que les sujets aient bien été discutés.

La parole n'est plus demandée, il est 19h10 et avant de lever la séance M. MAYOR tient à remercier toutes et tous pour le travail effectué durant l'année dans une très bonne ambiance et souhaite d'ores et déjà un bon Noël et ses vœux pour la prochaine année pour toutes et tous et leurs familles.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Jean-Marc MAYOR

Claudine JACQUAT

Président

Secrétaire

P.S. : L'ordre du jour et les rapports des commissions sont conservés dans un dossier ad hoc